



IMT **ATLANTIQUE**

Basket

Règlement des Sports

25-28 Avril 2024

Comité Cartel 2024



Sommaire

Équipes et délégations	3
Modalités pratiques	3
a) Lieu et horaire	3
b) Equipement	3
Déroulement du tournoi	3
a) Phases de poule	3
b) Matchs de barrage	4
c) Phases de classement	4
Règlement	4
Arbitrage	5
Porter réclamation	5



Équipes et délégations

Chaque délégation présente entre 6 et 10 joueurs dont un/une capitaine, chaque équipe a également droit à un coach.

Tous les joueurs doivent être scolarisés dans l'école pour laquelle ils jouent. Ils doivent être en mesure de fournir leur **carte étudiante** ou une attestation de scolarité à tout instant.

Une fois les joueurs enregistrés auprès de l'organisation, les équipes ne seront plus modifiables sauf cas de force majeure (blessure de dernière minute).

Modalités pratiques

a) Lieu et horaire

Le tournoi se déroulera le vendredi 26 et samedi 27 avril au SUAPS, 3 Boulevard Guy Mollet. Le début des matchs se fait à 9h, les équipes sont donc convoquées à 8h15 et pourront s'échauffer à partir de 8h30.

b) Equipement

Les chaussures d'intérieur sont obligatoires dans l'enceinte des bâtiments sportifs et en particulier sur les terrains.

Les capitaines veilleront à ce que leurs joueurs ne portent pas d'objets pouvant s'avérer dangereux (boucles d'oreilles, bague, ...). Les lunettes doivent être attachées. Les personnes aux cheveux longs doivent les attacher.

L'équipe organisatrice ne sera pas responsable en cas de perte des bracelets de l'événement.

Les organisateurs se réservent le droit d'interdire aux joueurs de participer au match si leur tenue n'est pas adéquate au bon déroulement du tournoi.

Chaque délégation devra apporter ses ballons pour l'échauffement et doit être en capacité de présenter un ballon de match. Elle devra également présenter un jeu de chasuble en cas de maillots ressemblants.

Déroulement du tournoi

a) Phases de poule

L'épreuve se déroulera le vendredi 26 avril 2024 toute la journée et le samedi 27 avril toute la journée selon les résultats des matchs de classement.

Les équipes doivent fournir des marqueurs de table selon le planning fourni par les organisateurs. Si elles ne le font pas, elles se verront sanctionnées par les organisateurs.

La durée des matchs est de 2x10min, sans interruption du temps de jeu, avec une pause de 3 min entre chaque mi-temps. Pas de temps-mort durant cette phase.

Les matchs s'enchaînent toutes les six minutes.



Les équipes en attente pourront commencer à s'échauffer sur les côtés en veillant à ne pas gêner le déroulement du match en cours.

Dans chaque match de poule, l'attribution des points se fait comme suit:

• Forfait : 0 point et un score fictif de 20-0 en faveur de l'équipe présente.

Match perdu: 1 pointMatch nul: 2 pointsMatch gagné: 3 points

À l'issue des matchs de poule, si des équipes ont le même nombre de points, le classement se fait de la manière suivante :

- Confrontation directe
- Différence points marqués points encaissés
- Nombre de paniers inscrits

b) Matchs de barrage

En fonction du nombre d'équipes présentes par poule, des matchs de barrages seront organisés pour les qualifications aux phases finales. Leur format est le même que les matchs de poules.

c) Phases de classement

Les phases de classement du basket-ball se tiennent le samedi 27 avril.

La durée des matchs est de 4x6min avec une pause de 2min entre chaque quart-temps.

La finale durera elle 4x8min. Arrêt du chrono sur les lancers francs pour les matchs de classements et sur les sorties uniquement pour les deux dernières minutes du match.

En cas d'égalité, il y aura une prolongation de 2 minutes.

- Un seul temps mort est autorisé par équipe et par mi-temps (2 par match). Il dure 1 minute maximum.
- Durant cette phase, les matchs s'enchaînent toutes les cinq minutes. Les équipes en attente peuvent commencer à s'échauffer sur les côtés en veillant à ne pas gêner le déroulement du match en cours.

Règlement

Sauf règles et contraintes spécifiques à la présente compétition, le règlement appliqué est celui de la FFBB (http://www.ffbb.com/sites/default/files/2018-09-26 6 regle ments sportifs generaux vdef.pdf).

Maximum 4 fautes personnelles sont tolérées (sortie du joueur à la 5ème faute). 4 fautes d'équipe sont accordées avant qu'une faute soit systématiquement sanctionnée par des lancers francs.

Tout geste dangereux, volontaire ou non, pouvant atteindre à l'intégrité physique d'un adversaire est punissable d'une expulsion du match par les arbitres. Si ces derniers jugent que le joueur avait une ferme intention de blesser, ou qu'il a commis un geste involontaire mais inexcusable, ils peuvent soumeties une

procédure d'expulsion définitive. Si le responsable du tournoi et les responsables Sport du Cartel valident cette procédure, le joueur est exclu définitivement du tournoi. Lors de la période probatoire, le joueur ne peut rejouer.

Tout comportement irrespectueux ou antisportif à l'encontre d'un adversaire, de l'arbitre, d'un membre du public ou d'un membre de l'organisation est punissable de l'expulsion du match en cours (ou du tournoi selon la gravité).

Un joueur exclu ne peut pas jouer le match suivant.

Toutes les équipes doivent être présentes sur leur lieu de tournoi dès le début de leur demi-journée attribuée au tournoi.

Au-delà de 5 minutes de retard, l'équipe sera déclarée forfait avec un score fictif de 20 – 0 en faveur de l'équipe présente.

Avec l'accord de la majorité des capitaines d'équipes encore en lice, le comité organisateur peut modifier le règlement d'un sport en fonction des différentes contraintes rencontrées lors de l'événement.

Arbitrage

Les premières missions des arbitres sont : la protection du joueur, la fluidité du jeu et le respect des règles du jeu et des joueurs.

Les phases de poules sont arbitrées par les équipes selon un planning défini. Les équipes doivent donc réfléchir avant leur arrivée à Nantes aux joueurs qu'elles présentent pour arbitrer les matchs.

Les phases de classement sont dirigées par des arbitres officiels.

Porter réclamation

En cas de litige, le capitaine de l'équipe est le seul à être autorisé à porter réclamation auprès du responsable du terrain. Le sujet du litige sera étudié en présence de la commission de discipline.

